

« RENFORCER LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS »

Formation hybride (présentiel et distanciel) 2024

Nantes et Angers en simultanée

Dates, durées, horaires

Module 0 Distanciel	1h	12 mars 2024
Permanence FAQ (facultatif)	1h	15 mars 2024 12h30 – 13h30
Module 1 Présentiel	6h	19 mars 2024 9h00 – 16h30
Module 2 Distanciel	1h30	26 mars 2024
Module 3 Distanciel	1h30	2 avril 2024
Module 4 Distanciel	1h30	9 avril 2024
Module 5 Présentiel	6h	16 avril 2024 9h00 – 16h30
Module 6 Distanciel	2h	23 avril 2024
Module 7 Distanciel	3h	30 avril 2024
Module 8 Distanciel	3h	7 mai 2024
Module 9 Présentiel	6h	21 mai 2024 9h00 – 16h30

Durée totale de formation

3 modules en présentiel :

6h par module, soit **18h**

Et 7 modules en autonomie : **13h30**

= **31h30 de formation au total**

Public visé

Cette formation s'adresse aux professionnels des champs sanitaire, éducatif et social souhaitant animer des séances collectives d'éducation pour la santé auprès d'enfants, d'adolescents et/ou leurs parents

Prérequis

Expérience professionnelle d'animation collective (actuelle ou en perspective d'évolution) auprès d'enfants, d'adolescents et/ou leurs parents

Lieux de la formation

Nantes et Angers, à préciser.

Tarif

Cette formation est prise en charge dans le cadre du CPOM entre l'Agence régionale de santé et l'IREPS Pays de la Loire.

Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge des stagiaires.

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Expliquer le concept de compétences psychosociales (CPS)
- Définir le concept d'estime de soi
- Poser un cadre relationnel favorable au renforcement des CPS et en comprendre les enjeux
- Expliquer les stratégies pédagogiques pour renforcer les CPS au quotidien
- Mettre en œuvre une progression pédagogique renforçant les compétences émotionnelles et les compétences sociales (communication et empathie)
- Citer quelques repères méthodologiques pour implanter un projet dans sa structure
- Nommer les critères de qualité des programmes de renforcement des CPS
- Construire une progression pédagogique
- Rédiger un conducteur de séance

Contenu de formation :

MODULE 0 : DISTANCIEL - « Être prêt pour commencer »

- Familiarisation avec la plateforme
- Carte collaborative
- Préparation des activités du module 1

Travail en autonomie sur la plateforme, exercices.

MODULE 1 : PRÉSENTIEL - « Organisation pratique, interconnaissance, conscience de soi »

- Présentation de l'ensemble de la formation
- Expérimentation d'activités « brise-glace » et « conscience de soi »
- Pose du cadre relationnel
- Premières définitions des CPS

Retours sur exercices, expérimentations, échanges.

MODULE 2 : DISTANCIEL - « Le B.A. BA des CPS »

- Exploration des CPS : histoire, actualités, catégorisation, références, vocabulaire, spécialistes, liens santé CPS, programmes validés...
- Découverte des 5 couples de CPS

Travail en autonomie sur la plateforme, vidéos, lectures, exercices, quiz.



Modalités d'inscription et délais d'inscription :

www.irepspdl.org - Onglet « Former »
Accès formulaire d'inscription : [cliquez ici](#)
Inscriptions jusqu'au 22 décembre 2023

Plateforme

Chaque participant reçoit au démarrage de la formation : un lien de connexion à la plateforme, un tutoriel, des codes d'accès et les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Une **permanence** de type « Foire aux questions » vous est proposée le vendredi 15 mars 2024 pour répondre à vos interrogations avant de débiter la formation.

Formatrices

Alexandra BONNAUDET et Marion LEGEAY, chargées de mission en éducation et promotion de la santé à l'Ireps Pays de la Loire, chacune référente d'un groupe.

L'équipe de formatrices anime les journées en présentiel et visualise votre progression aux différentes activités proposées. Elle répond aux questions théoriques et méthodologiques tout au long de la formation.

Les formatrices sont susceptibles de changer pour des raisons d'organisation interne.

Responsable technique

Tatiana CORTYL, documentaliste, gère les questions et problèmes techniques tout au long de la formation.

documentation53@irepspdl.org

Contacts administratifs

Marylène COMPERE répond à vos questions au sujet des conventions de formation.

formation@irepspdl.org
02 43 53 46 73

Maroussia EVETANCHENCCO, répond à vos autres questions administratives.

ireps49@irepspdl.org
02 41 05 06 49

MODULE 3 : DISTANCIEL - « Estime de soi et cadre relationnel »

- Éclaircissement des concepts d'estime de soi, en lien avec les notions de conscience de soi, d'image de soi, d'affirmation de soi et de confiance en soi
 - Méthodes et enjeux de la mise en place du cadre relationnel
- Travail en autonomie sur la plateforme, vidéos, lectures, exercices, quiz.*

MODULE 4 : DISTANCIEL - « Une pédagogie spécifique »

- Les approches pédagogiques centrées sur la personne et favorisant les apprentissages
 - Les attitudes éducatives favorisant le développement des CPS
- Travail en autonomie sur la plateforme, vidéos, lectures, exercices, quiz.*

MODULE 5 : PRÉSENTIEL - « Des compétences émotionnelles aux compétences sociales »

- Une progression de séances visant le renforcement de la régulation émotionnelle, de l'empathie et de la communication
 - Expérimentation en groupe et transfert pour sa pratique
- Apports théoriques, travail en sous-groupes, échanges.*

MODULE 6 : DISTANCIEL - « Repères méthodologiques pour l'implantation de projets »

- La méthodologie en éducation et promotion de la santé
 - Les critères de qualité des programmes
- Travail en autonomie sur la plateforme, vidéos, lectures, exercices, quiz.*

MODULE 7 : DISTANCIEL - « Progression pédagogique »

- La construction d'objectifs pédagogiques
 - L'élaboration d'une progression vis-à-vis des objectifs
- Travail en autonomie sur la plateforme, vidéos, lectures, exercices, quiz.*

MODULE 8 : DISTANCIEL - « Conducteur de séance »

- L'intérêt d'un conducteur de séance
 - Le choix des étapes d'une séance au regard d'une pédagogie spécifique
 - La rédaction d'un conducteur de séance
- Travail en autonomie sur la plateforme, vidéos, lectures, exercices, quiz.*

MODULE 9 : PRÉSENTIEL - « Mon projet CPS »

- Réflexion sur son futur rôle dans un projet CPS
 - Accompagnement méthodologique individualisé par type de projet
 - Exercices de coopération
- Apports théoriques, travaux de groupes, exercices, clôture collective de la formation.*

Pour s'inscrire / Prérequis

Expérience professionnelle (actuelle ou en perspective d'évolution) dans l'animation de séances collectives en éducation pour la santé.

Il est conseillé, dans la mesure du possible, de s'inscrire **en binôme**, avec un collègue. Les inscriptions sont limitées à deux salariés par structure, sauf s'il reste des places dans le groupe. Deux modules de formation sont consacrés à **votre projet**, qu'il est nécessaire d'avoir envisagé. Cela fera l'objet d'exercices concrets.

Modalités pédagogiques de la formation

Chaque groupe est constitué de 15 stagiaires.

Cette formation, comme l'ensemble des formations proposées par l'IREPS Pays de la Loire, est conçue en corrélation avec les objectifs visés sur un principe d'alternance entre des apports conceptuels et une pédagogie interactive basée sur la construction par l'expérience (apprendre en faisant).

Dans un climat d'interactivité sécurisant, le rythme de chacun sera respecté et tiendra compte des savoirs, savoir-faire et savoir-être des participants.

Outre la parole et l'écoute, les formateurs pourront utiliser des supports et méthodes d'animation variés en alternant des temps de travail individuels, en binôme ou en sous-groupes, favorisant ainsi la dynamique de groupe, la participation et l'implication de chacun, à sa mesure.

Pour approfondir les apports de la formation, un dossier documentaire et une bibliographie seront à disposition sur la plateforme.

Équipements techniques

Les salles de formation sont équipées d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard.

Pour Angers, à proximité de la salle, dans le bâtiment, se trouve le centre de ressources documentaires de l'IREPS Pays de la Loire – Pôle Maine et Loire.

Suivi et évaluation de la formation

Les dates proposées pour les modules en autonomie sont indicatives. Ce sont des recommandations pour un rythme équilibré de formation.

Pour recevoir un certificat de réalisation en fin de formation, il est obligatoire d'assister aux trois regroupements en présentiel, et de réaliser les activités obligatoires de chacun des modules à distance. Ceux-ci s'ouvrent au fur et à mesure de votre avancée (Par exemple, vous pouvez réaliser les modules 2 et 3 dans la même journée, consécutivement). Il est nécessaire d'avoir réalisé tous les modules en autonomie précédant les regroupements en présentiel pour y participer.

Ces modalités sont prévues pour le suivi et l'évaluation de la formation :

- Une évaluation des acquis à la fin de chaque module
- Une évaluation de la satisfaction à la fin de chaque module et en fin de formation
- Une évaluation à distance, 6 mois après le terme de la formation
- Une feuille d'émargement signée lors de chaque demi-journée de formation
- Un certificat de réalisation

Plan d'accès

Le plan d'accès est fourni dans le livret d'accueil envoyé par mail aux stagiaires avant le début de la formation.

Accessibilité, personnes en situation de handicap

Un(e) Français(e) sur cinq est porteur d'un handicap, souvent invisible, qui peut rendre difficile l'accès à des lieux, des contenus pédagogiques ou à certaines situations. La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. En cas de handicap ou de besoins spécifiques, merci de nous contacter avant votre inscription à la formation. L'équipe de l'IREPS PDL tentera d'y répondre au mieux. (Maroussia EVETANCHENCO - 02 41 05 06 49 - ireps49@irepspdl.org).

